

Modifié le 17/04/24

Comment détermine-t-on l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement à l'échelle du territoire de la Métropole Rouen Normandie pour les 10 prochaines années ? Véritable feuille de route pour définir une stratégie des transports à l'échelle de la Métropole, le PDU permet de mobiliser l'ensemble des acteurs de la mobilité autour d'une vision partagée du territoire de demain.

### **Plan de Déplacements Urbains : L'avenir de la mobilité se construit aujourd'hui...**

Le PDU a été définitivement adopté par le conseil communautaire le 15 décembre 2014. Il est aujourd'hui en cours de révision et fera place prochainement au Plan De Mobilité.

Révision du Plan De Déplacement vers le Plan De Mobilité

#### **La révision du PDU est en cours**

Dès l'adoption du PDU, la Métropole s'était engagée, auprès de la Commission d'Enquête Publique et de la chambre Régional des Comptes, à réviser le PDU à l'occasion de de son évaluation à mi-parcours au regard du contexte de l'époque :

- Le PDU a été construit comme « un PDU de transition », considérant en particulier la période de mutation vécue à l'époque par la collectivité - transfert de compétences, consolidation de l'organisation, enquête mobilité en cours de programmation (Enquête Ménage Déplacement notamment).
- La politique métropolitaine des mobilités, nouvellement traversée par des ambitions environnementales supplémentaires (Plan Climat-Air-Energie Territorial) et des enjeux d'innovation (Appel à projet « Territoire d'Innovation : Rouen mobilité intelligente pour tous ») devant se concrétiser dans une stratégie de mobilité renouvelée

---

Par ailleurs, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 a (re)précisé le contour des PDU, dénommé dorénavant avec cette loi, Plan De Mobilités (PDM). Des objectifs supplémentaires leur sont assignés en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution de l'air et contre la pollution sonore, de préservation de la biodiversité, de la continuité et la sécurisation des itinéraires en modes actifs, de prise en compte de la diversité des composantes territoriales, et notamment des territoires peu denses.

Le Conseil Métropolitain a donc délibéré le 14 décembre 2020 la révision du Plan de Mobilité.

[Consultez toutes les informations relatives à cette révision.](#)

## Historique du projet

Les 5 enjeux du PDU, socle de la démarche, ont permis d'identifier les défis d'aujourd'hui et de demain que le territoire doit relever en termes de mobilité des biens et des personnes. Pour les construire, la Métropole s'est appuyée sur les diagnostics initiés par les agglomérations de Rouen et d'Elbeuf, complétés par une analyse complémentaire à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cette étape a permis, par grandes thématiques, d'identifier les difficultés et les enjeux du système actuel de déplacement.

Puis ce fut l'étape de la concertation avec les autres acteurs de la mobilité (Département, Région, communes, Etat, CCI...) pour définir collectivement, à la lumière de ces défis, le projet de territoire et sa déclinaison opérationnelle, dans l'espace et dans le temps, sous formes de 15 fiches actions regroupant près de 48 actions. Le projet de PDU a ainsi été arrêté en juin 2013 par le conseil communautaire.

En s'appuyant sur les avis exprimés par les communes et les acteurs de la mobilité, l'enquête publique fin 2013 a ensuite permis aux habitants de prendre connaissance du projet et de donner leur avis. À la lecture des remarques formulées, la commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le projet, avec certaines réserves et remarques.

La dernière étape a donc consisté, en lien avec les différents partenaires, à apporter les compléments nécessaires pour lever ces réserves et éclairer ces remarques.

Dans le cadre de ses missions, la Métropole Rouen Normandie s'est associée avec l'Agglomération Seine-Eure pour réaliser une enquête sur les déplacements quotidiens des habitants.

Cette enquête a été réalisée du 4 novembre 2016 au 4 mars 2017 (13 semaines hors vacances scolaires) avec l'aide la société TEST SA et sous le contrôle du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) afin que celle-ci puisse être conforme au standard national.

## **Enquête Ménages - Déplacements**

Pourquoi ?

---

L'organisation de la mobilité impose de connaître les pratiques de déplacements des habitants. Une Enquête Ménages Déplacements (EMD) permet d'établir un diagnostic territorial et en déduire une situation de référence. Les données obtenues permettent de :

- **comprendre comment les habitants se déplacent aujourd'hui en prenant en compte :**
  - Les phénomènes d'étalement urbain dont la limitation est l'un des objectifs majeurs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole.
  - L'attractivité de la Métropole sur la population active.
  - Les échanges entre les différents territoires.
- **connaître les attentes de la population en matière de mobilité.**
- **élaborer les projets et stratégies de transports de demain**
- **répondre aux enjeux du développement durable.**
- **développer des solutions innovantes de déplacements afin de limiter les impacts environnementaux et climatiques.**

Quel est le périmètre d'enquête ?

L'enquête s'effectue dans plus de 320 communes composant le bassin de vie de la Métropole Rouen Normandie et de l'Agglomération Seine-Eure. La zone d'enquête a été divisée en 63 secteurs dans lesquelles la représentativité statistique est respectée.

Les partenaires

**La Métropole Rouen Normandie réalise l'enquête en partenariat avec :**

- L'État
- La Région Normandie
- Le Département de l'Eure
- L'Agglomération Seine Eure.

Quels enseignements majeurs ?

Après les différents redressements, il est estimé que les habitants de la Métropole Rouen Normandie réalisent 1 668 000 déplacements par jour de semaine se répartissant selon les modes principaux de déplacements suivants :

---

**92,6 % des déplacements sont internes à la Métropole** et 7,4 % en échange avec le territoire métropolitain.

94 % des déplacements sont monomodaux (un seul trajet par mode mécanisés ou uniquement à pied).

La mobilité globale est de **3,67 déplacements par jour et par personne**. Les femmes avec une mobilité globale de 3,70 (tout âge confondu de 5 ans et plus) ont tendance à se déplacer plus que les hommes (mobilité globale de 3,63), surtout entre 25 et 49 ans. Cet indicateur prend en compte une immobilité (personnes qui ne sont pas déplacés lors de l'enquête) **de l'ordre de 11 %**. (12 % pour les femmes et 9% pour les hommes). Ainsi, la mobilité des personnes ayant réalisées des déplacements est de **4,10 déplacements par jour et par personne**.

**76 % des déplacements sont en lien avec le domicile**. Les déplacements liés au travail (en lien avec le domicile ou une autre activité) représentent 20 % des déplacements quotidiens. (15 % Domicile --- Travail + 5 % Secondaire à destination du travail)

En fonction des motifs, les parts modales sont très variées. 74 % des déplacements entre le domicile et le travail s'effectuent en voiture.

---

En moyenne, un résident métropolitain se déplace quotidiennement pendant 55 minutes pour effectuer 15 km. *(En excluant les personnes immobiles, les personnes dites mobiles se déplacent quotidiennement pendant 63 minutes afin d'effectuer 17,2 km.)*

29 % des déplacements des habitants de la Métropole font moins de 1 km et **56 % moins de 3 km.**

Il est également estimé, au regard de cette enquête, que **40 % des déplacements faisant moins de 3 km sont effectués en voiture** alors qu'une partie pourrait être effectuée à pied et en vélo.

---

La distance moyenne d'un déplacement réalisé par un habitant de la Métropole Rouen Normandie (au sein de la Métropole) est de 4,3 km.

- 650 m lorsque le déplacement est réalisé à pied,
- 2,1 km en vélo,
- 5,7 km en transport collectif,
- 5,8 km en voiture

Table des matières